



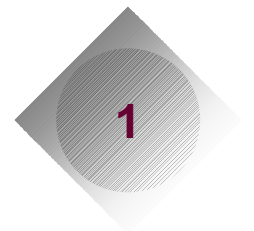
Association Française des Techniciens  
de Laboratoire Médical  
IXème Journées Professionnelles

Copyright  
©AFTLM 2012

---

# Actualités professionnelles du Technicien de laboratoire médical

Evelyne PSALTOPOULOS  
Présidente Nationale AFTLM



## Les enjeux de la réingénierie des diplômes

### **Une offre de certification lisible**

- Inscription des diplômes au répertoire National des Certifications Professionnelles

### **Une construction structurée et correspondant aux normes actuelles**

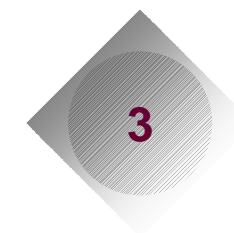
- Référentiels activités et compétences
- Des critères et procédures d'évaluation définies

# Préambule pour tous les référentiels

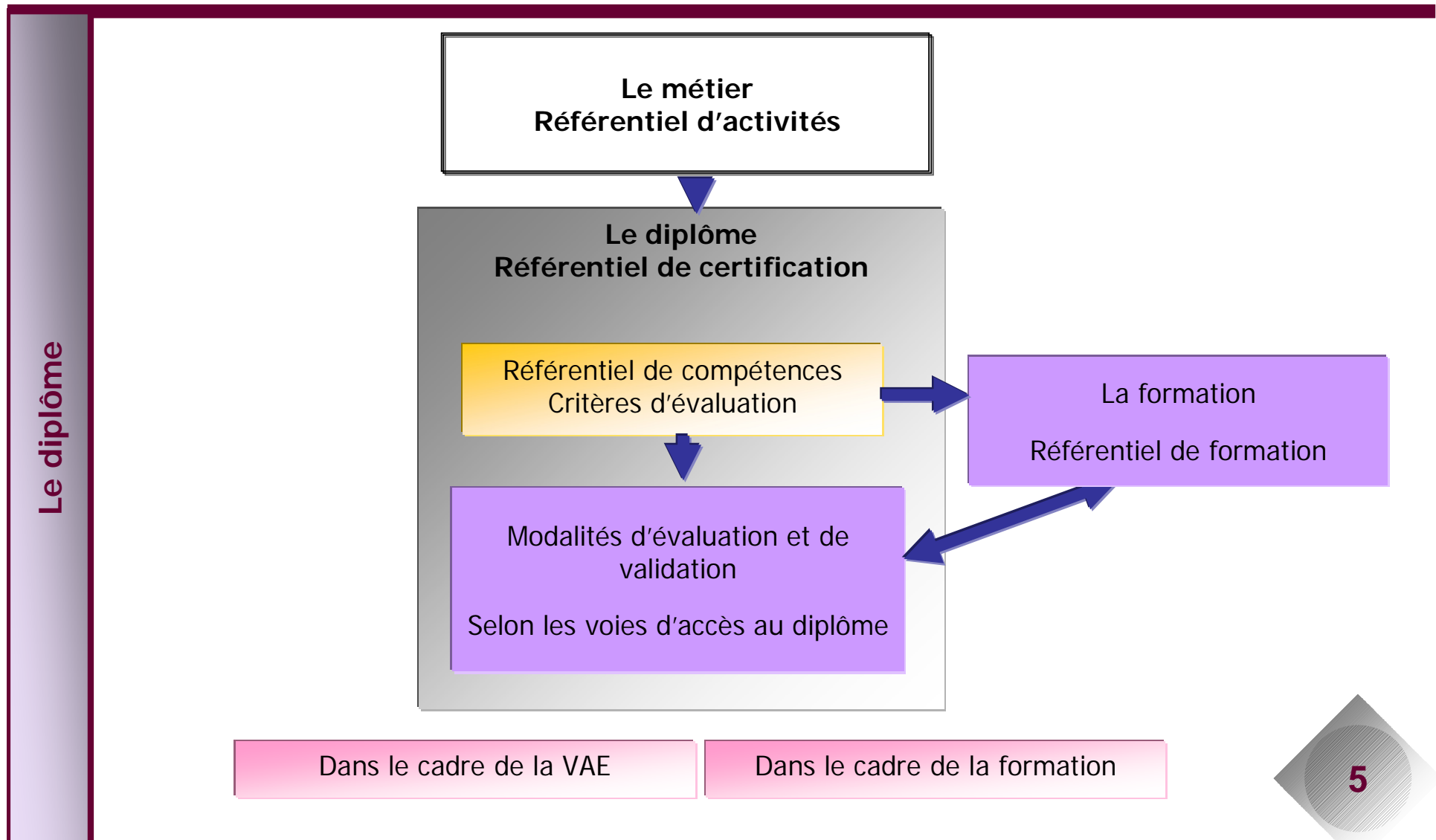
Les référentiels d'activités et de compétences du métier, du diplôme *de technicien de laboratoire médical* ne se substituent pas au cadre réglementaire.

En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme.

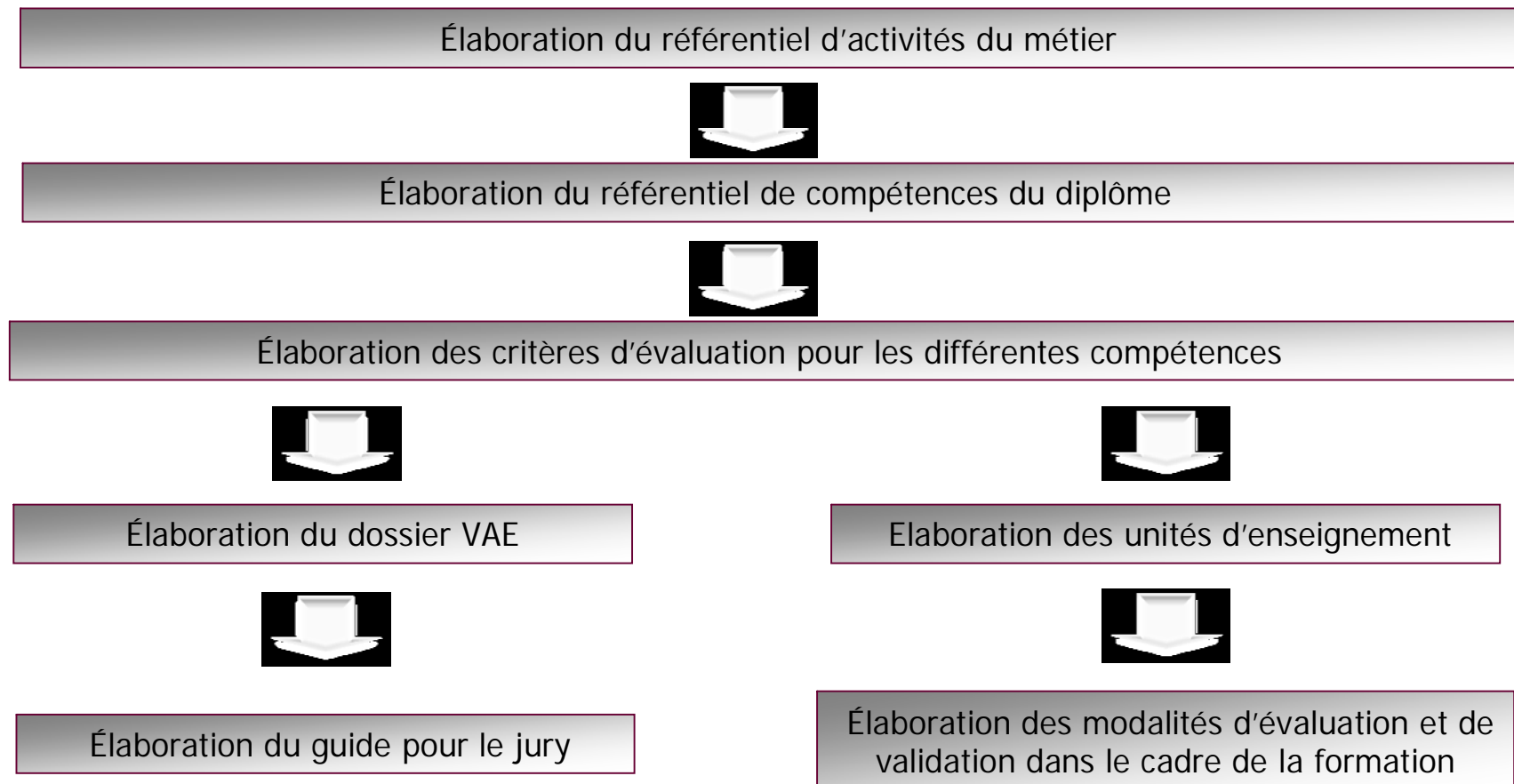
Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).



- Le diplôme **certifie que son titulaire possède les compétences** - savoirs et savoir-faire - **décrits dans le référentiel de certification**, à un niveau d'exigence défini.
- Le diplôme **à finalité professionnelle** porte sur des **compétences professionnelles**, définies en relation avec les activités professionnelles du métier ciblé.
- Il est défini par le **référentiel de certification** qui comporte :
  - Un référentiel de compétences
  - Les critères d'évaluation de ces compétences permettant de définir le niveau d'exigence
  - Les modalités d'évaluation et de validation dans le cadre de la formation initiale et continue (modules complémentaires de formation suivis suite à une démarche VAE)
  - Les modalités d'évaluation et de validation dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience



### Les différentes étapes d'élaboration du diplôme



- **Le métier est un ensemble cohérent d'activités professionnelles,** regroupant des emplois pour lesquels il existe une identité ou une forte proximité de compétences, ce qui en permet l'étude et le traitement de façon globale et unique.
- **Le métier est défini d'abord par des activités professionnelles.** La description des activités d'un métier est indispensable pour pouvoir en extraire les compétences
- **Le métier est distinct :**
  - du poste qui est lié à la structure ou à l'organigramme
  - du statut qui ne dit rien des compétences
  - de la qualification même si celle-ci est requise
  - du diplôme

- **Le référentiel d'activités du métier** associé au diplôme donne la définition de ce métier et décrit de façon ordonnée **les activités professionnelles caractéristiques de l'exercice du métier.**
- **Activité** : Premier niveau de regroupement cohérent et finalisé de tâches ou d'opérations élémentaires visant un but déterminé.
- **Une activité** :
  - prend du temps /se situe dans l'espace
  - n'est pas une responsabilité
  - n'est pas une compétence
  - s'exprime concrètement par un substantif signifiant l'action
  - bannir « participation à », « contribution à »



**La logique compétence**

De quelles compétences ai-je besoin  
pour réaliser ces activités ?  
Quelles compétences exigées pour  
l'obtention du diplôme ?

De quels savoirs et savoir-faire ai-je  
besoin pour mettre en œuvre ces  
compétences ?



**Référentiel  
d'activités**

Activité 1 Détail  
Activité 2 Détail  
Activité 3 Détail  
Activité x Détail

Toutes les  
activités  
du métier

**Référentiel de  
compétences**

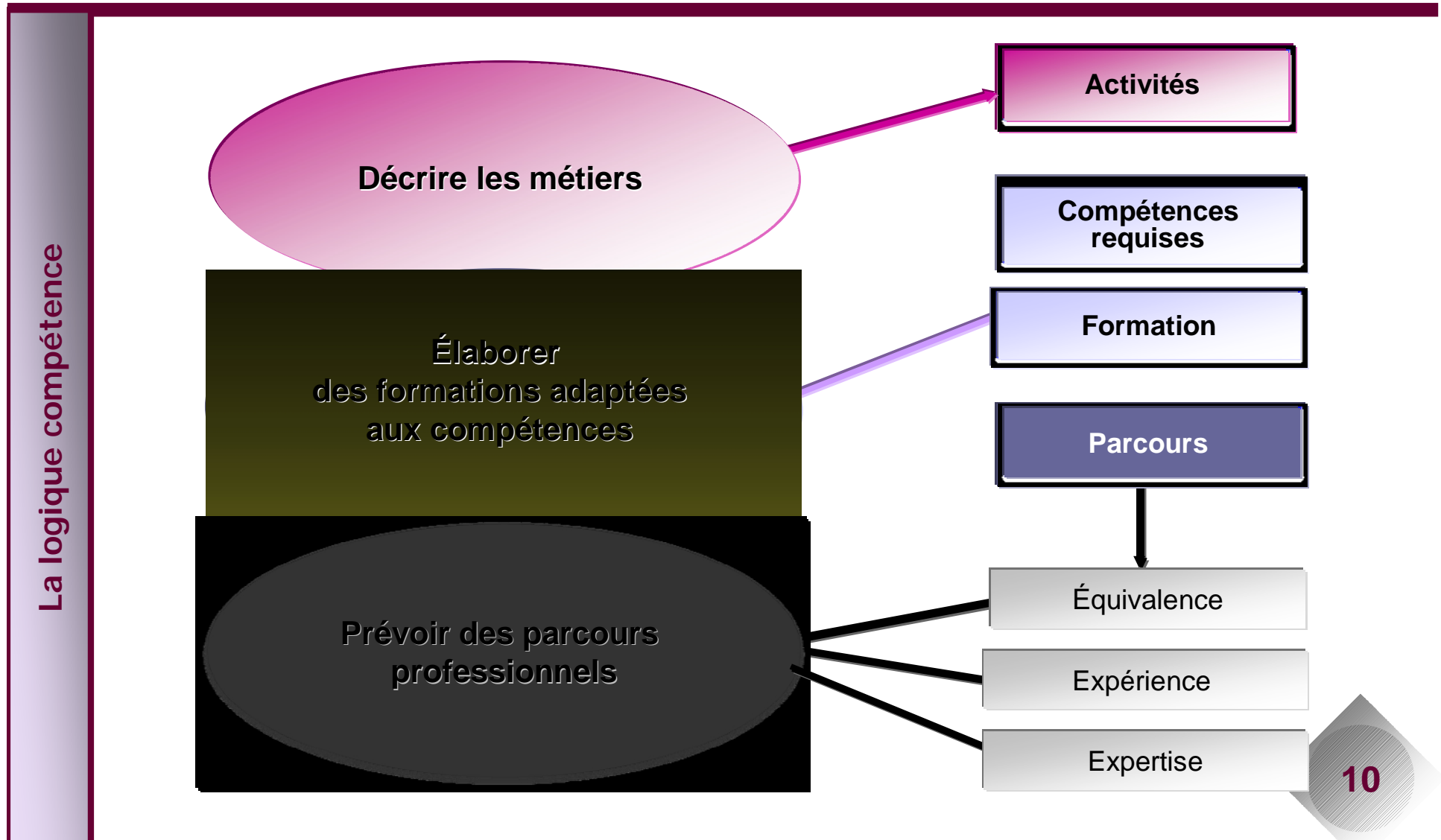
Compétence 1 Détail  
Compétence 2 Détail  
Compétence 3 Détail  
Domaine x Détail

Les compétences qui  
seront  
évaluées dans le cadre  
du diplôme  
et les critères  
d'évaluation

**Référentiel de formation**

Unité d'enseignement 1  
Détail  
Unité d'enseignement 2  
Détail  
Unité d'enseignement 3  
Détail  
Unité d'enseignement x  
Détail

Les savoirs et savoir-faire  
que je vais devoir acquérir  
et l'organisation de cet apprentissage  
dans le temps



## **Le travail engagé pour le diplôme de technicien de laboratoire médical**

- Démarrage des travaux le 7 octobre 2010
- Nombreuses réunions de travail associant les représentants des techniciens de laboratoire médical et des biologistes médicaux
- Le référentiel de compétences est pratiquement finalisé
  - Fin des travaux : 24 novembre 2011
  - Consolidation des travaux : 14 mars 2012
- Les référentiels de formation et de certification : à construire à partir 2012
- Le référentiel de formation devra être mis en œuvre à la rentrée 2013 dans les IFTLM.

### **Groupe de production animé par 1 chargée de mission DGOS, 1 consultante externe**

- Représentants des syndicats de médecins et pharmaciens biologistes et de techniciens de laboratoire
- Représentants des associations professionnelles techniciens et biologistes
- Représentants de l'EFS
- Représentants de l'Ordre National Pharmacien
- Directeurs de centres de formation de TLM
- Médecins de la Société Française de Pathologie
- Représentants Éducation Nationale / E.Sup

- Cadre européen des accords de Bologne : harmonisation des diplômes du secteur sanitaire et intégration dans le système Licence Master Doctorat (LMD)
- L'Ordonnance 2010-49 relative à la biologie médicale
- L'exercice professionnel du Technicien de Laboratoire Médical (TLM) est réglementé par les articles L4352-1, L4352-2 et L4352-3 du Code de la Santé Publique

- L'article L4352-2 du CSP précise que pour « *exercer la profession de TLM et en porter le titre, il faut être titulaire du DETLM ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du DETLM et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur* ».

- Les travaux de réingénierie concernent donc le DETLM, préparé en 3 ans dans les IFTLM depuis 1996,
- Mais aussi les autres diplômes permettant actuellement l'exercice du métier de Technicien de Laboratoire en Analyses Biomédicales et préparés en 2 ans qui devront compléter leur formation,
- Ce sont notamment le DUT-AB et le BTS-AB délivrés respectivement par le ministère de l'Enseignement Supérieur et celui de l'Éducation Nationale.



# Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical

## IXème Journées Professionnelles

Copyright  
©AFTLM 2012

Diplômes	Délivré par	Niveau	Centres de formations
DETAB	Ministère de l'emploi et de la solidarité Secrétariat d'état à la santé et à l'action sociale	BAC + 3	IFTAB
BTS Bioanalyses et contrôle	Ministère de l'éducation nationale	BAC + 2	Lycées
BTS Analyses Biologiques	Ministère de l'éducation nationale	BAC + 2	Lycées
BTS Biotechnologie	Ministère de l'éducation nationale	BAC + 2	Lycées
DUT Biologie Appliquée Option : analyses biologiques et biochimiques	Ministère de l'éducation nationale	BAC + 2	IUT



- Limiter le nombre de diplômes permettant l'exercice de la profession en laboratoire médical (*actuellement 10 diplômes – 4 ministères*)
- Constituer la liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur : DETLM, BTS+, DUT+?

Un enjeu majeur pour  
la profession de TLM

- Capitalisation de **180 ECTS** (Européens Crédits Transfert Système) nécessaires à l'obtention du grade Licence du système LMD
- **Harmonisation** avec la formation des autres **auxiliaires médicaux** du Code de la Santé Publique.

# Le référentiel d'activités TLM

- Le domaine de la biologie médicale, qui recouvre les sous-domaines suivants :
  - Biochimie
  - Hématologie
  - Immunologie
  - Microbiologie
  - Génétique
  - Assistance médicale à la procréation (AMP)
- Le domaine des thérapies cellulaires et géniques et des biobanques
- Le domaine de l'anatomie et de la cytologie pathologique
- Le domaine de la transfusion sanguine

- *Le TLM participe à la réalisation technique d'un examen de biologie médicale ou d'un examen d'anatomie et de cytologie pathologiques, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.*
- *Le TLM réalise des prélèvements dans les conditions déterminées par décret en Conseil d'État.*
- *Le TLM participe, dans son champ de compétence, à des missions de santé publique. Il participe également à la permanence de l'offre de biologie médicale définie sur le territoire de santé infrarégional. Il peut être appelé à participer à des missions d'enseignement et de recherche, ainsi qu'aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.*

- La phase pré-analytique,
  - *qui comprend le prélèvement d'un échantillon biologique sur un être humain, le recueil des éléments cliniques pertinents, la préparation, le transport et la conservation de l'échantillon biologique jusqu'à l'endroit où il est analysé ;*
- La phase analytique,
  - *qui est le processus technique permettant l'obtention d'un résultat d'analyse biologique ;*
- La phase post-analytique,
  - *qui comprend la validation, l'interprétation contextuelle du résultat ainsi que la communication appropriée du résultat au prescripteur et, dans les conditions fixées à [l'article L. 1111-2](#), au patient, dans un délai compatible avec l'état de l'art.*

- Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique sous la responsabilité du biologiste médical.
- Il contribue à la réalisation des examens d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.
- Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

- 1- **Réalisation de prélèvements** en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang
- 2- **Réception et traitement des échantillons** de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits à visée thérapeutique et des documents associés
- 3- **Réalisation des analyses de biologie** médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques
- 4- **Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles** et des produits à visée thérapeutique



Référentiel d'activités du TLM  
9 activités : 5 activités transversales ?

- 5- Recueil, traitement et transmission des informations
- 6- Organisation des activités et gestion des ressources
- 7- Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
- 8- Veille professionnelle, études et recherche
- 9- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

## Référentiel d'activités du TLM

*ex : activité détaillée n°: 3*

- **Traitement des résultats d'analyse**

- Recueil et traitement des données
- Validation technique
- Vérification de la vraisemblance des résultats, identification et confirmation des résultats anormaux
- Saisie des résultats dans les systèmes informatisés du laboratoire
- Transmission des résultats, au biologiste médical, pour validation
- Réalisation d'analyses complémentaires à la demande du biologiste médical



# Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical IXème Journées Professionnelles

Copyright  
©AFTLM 2012

## LES COMPETENCES DU TLM

- *Le référentiel de compétences n'a pas vocation à déterminer les responsabilités des professionnels*
- *Les compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels*
- *Il peut être pertinent qu'une compétence figure dans le diplôme même si elle n'est pas mise en œuvre dans toutes les organisations du travail.*
- *Chaque professionnel peut développer tout au long de son expérience d'autres compétences, les travaux d'élaboration du référentiel de compétences doivent être centrés sur celles exigibles pour obtenir le diplôme*

1. Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité
2. Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons
3. Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique
4. Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
5. Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques
6. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique.
7. Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle
8. Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement
9. Informer et former

- 1- Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité
- 2- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits à visée thérapeutique et des documents associés
- 3- Réalisation des analyses de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques
- 4- Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles et des produits à visée thérapeutique

## Référentiel de compétences du TLM

ex : compétence détaillée n°: 3

**Mettre en œuvre les techniques appliquées** aux examens de biologie médicale d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à **visée thérapeutique**

- ▶ Organiser l'espace de travail afin qu'il soit conforme aux règles d'hygiène et de sécurité et aux exigences spécifiques liées aux techniques mises en œuvre
- ▶ Mettre en œuvre les opérations de préparation des matériels, des réactifs et des milieux de culture en fonction du protocole analytique
- ▶ Mettre en œuvre les tests de calibration et d'étalonnage des équipements, en interpréter les résultats et déterminer les mesures correctives immédiates
- ▶ Mettre en œuvre les techniques automatisées, semi-automatisées et manuelles conformément à la procédure et apprécier le bon déroulement du processus aux différentes étapes
- ▶ Adapter la gestuelle aux spécificités de la technique, du poste de travail et du niveau de confinement de l'environnement
- ▶ Piloter les systèmes automatisés et utiliser les instruments de mesure
- ▶ Mettre en œuvre les techniques de préparation et de qualification des produits biologiques à visée thérapeutique
- ▶ Repérer et caractériser les dysfonctionnements, analyser leurs causes, déterminer et mettre en œuvre les mesures correctives

<p><b>Critères d'évaluation :</b> <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p><b>Indicateurs :</b> <i>Quels signes visibles peut-on observer Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p><b>1 – Conformité de l'organisation de l'espace de travail à l'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'organisation de l'espace de travail et la gestion des flux prennent en compte l'hygiène et la sécurité</li> <li>•L'organisation de l'espace de travail et la gestion des flux prennent en compte les exigences liées aux techniques mises en œuvre</li> <li>•L'espace de travail est propre et ordonné</li> <li>•Les opérations de nettoyage et de décontamination sont réalisées</li> <li>•Les déchets sont correctement triés selon leur nature et les filières d'élimination</li> </ul>



<p><b>Critères d'évaluation :</b> <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p><b>Indicateurs :</b> <i>Quels signes visibles peut-on observer Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p><b>2. Conformité de l'organisation de l'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La gestion des séries d'examens est optimisée</li> <li>•La gestion des différents temps liés aux techniques est optimisée</li> <li>•Les outils de transmission sont renseignés et consultés pour assurer la continuité de service</li> <li>•Les contrats clinico biologiques sont pris en compte</li> </ul>

### Critères d'évaluation :

*Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?*

### Indicateurs :

*Quels signes visibles peut-on observer  
Quels signes apportent de bonnes  
indications ?*

### **3 – Conformité de la préparation des matériels, équipements, consommables et réactifs**

- La disponibilité de matériels, équipements, consommables et réactifs est vérifiée
- La qualité des réactifs et milieux préparés est vérifiée
- L'état et le fonctionnement des matériels et équipements sont vérifiés
- La préparation des échantillons de référence et des étalons est effectuée avec précision
- Les calculs sont exacts
- Les mesures, les dosages et les pesées sont précis
- Toute anomalie est repérée et les mesures pertinentes sont prises
- Les procédures techniques et les procédures de sécurité sont appliquées

- Le référentiel compétences du TLM a été consolidé le 14 mars 2012.
- La reprise de la procédure de réingénierie du diplôme des TLM sera programmée dès le début 2013

